

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

Compte rendu analytique

DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE
DU

21 - 12 - 1999
après-midi

AGALEV-ECOLO	:	<i>Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales</i>
CVP	:	<i>Christelijke Volkspartij</i>
FN	:	<i>Front National</i>
PRL FDF MCC	:	<i>Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement</i>
PS	:	<i>Parti socialiste</i>
PSC	:	<i>Parti social-chrétien</i>
SP	:	<i>Socialistische Partij</i>
VLAAMS BLOK	:	<i>Vlaams Blok</i>
VLD	:	<i>Vlaamse Liberalen en Democraten</i>
VU&ID	:	<i>Volksunie&ID21</i>

Afkortingen bij de nummering van de publicaties :

DOC 50 0000/000	:	<i>Parlementair document van de 50e zittingsperiode + het nummer en het volgnummer</i>
QRVA	:	<i>Schriftelijke Vragen en Antwoorden</i>
HA	:	<i>Handelingen (Integraal Verslag)</i>
BV	:	<i>Beknopt Verslag</i>
PLEN	:	<i>Plenum</i>
COM	:	<i>Commissievergadering</i>

Abréviations dans la numérotation des publications :

DOC 50 0000/000	:	<i>Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif</i>
QRVA	:	<i>Questions et Réponses écrites</i>
HA	:	<i>Annales (Compte Rendu Intégral)</i>
CRA	:	<i>Compte Rendu Analytique</i>
PLEN	:	<i>Séance plénière</i>
COM	:	<i>Réunion de commission</i>

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers
Bestellingen :
Tel. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.deKamer.be
e-mail : alg.zaken@deKamer.be

Publications officielles éditées par la Chambre des représentants
Commandes :
Tél. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.laChambre.be
e-mail : aff.generales@laChambre.be

SOMMAIRE

COMMUNICATIONS	5
BUDGETS	5
Budget des Voies et moyens pour l'année budgétaire 2000, Budget général des dépenses publiques (n ^o s 197, 199 et 198)	
Secteurs : Justice, Intérieur, Service général d'appui policier, Gendarmerie et Fonction publique	
Débat général (Continuation)	5
<i>Orateurs</i> : Tony Van Parys, Luc Paque, Willy Cortois, Fred Erdman, Claude Desmedt, Bart Laeremans, Geert Bourgeois, André Frédéric, Daniël Vanpoucke, Charles Michel, Bert Schoofs, André Smets, Guy Hove, Marcel Hendrickx, Antoine Duquesne , ministre de l'Intérieur, et Marc Verwilghen , ministre de la Justice	
	5
 ANNEXE	
SÉNAT	
Projet de loi transmis en vue de la sanction royale	25
Projets transmis	25
GOUVERNEMENT	
Service Inspection et Contrôle – Rapport 1998	26
COUR D'ARBITRAGE	
Recours en annulation	26
Décisions de renvoi	26

SÉANCE PLÉNIÈRE

MARDI 21 DECEMBRE 1999

APRÈS-MIDI

PRÉSIDENCE :

M. Herman DE CROO

La séance est ouverte à 14 h 49.

COMMUNICATIONS

Le **président** : Diverses communications doivent être faites à la Chambre. Elles seront insérées en annexe au *Compte rendu analytique*.

BUDGETS

BUDGET DES VOIES ET MOYENS POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2000, BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2000

Le **président** : Nous poursuivons le débat général sur :

- le Budget des Voies et Moyens pour l'année budgétaire 2000, n^{os} 197/1 à 4 et 199/1.
- le projet de budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2000, n^{os} 198/1 à 27.

Nous discutons ce matin les secteurs : Justice, Intérieur, Service général d'appui policier et gendarmerie ainsi que la Fonction publique.

M. Tony Van Parys (CVP) : Ce qui surprend le plus, c'est que le gouvernement ne prévoit pas de moyens supplémentaires pour la Justice par rapport au budget pluriannuel établi par le gouvernement précédent. 75 millions sont certes alloués, mais la Justice n'obtient rien. Par

conséquent, elle n'est plus prioritaire au moment précis où elle a besoin de moyens supplémentaires importants.

Pire, les 100 millions de francs qui avaient été réservés pour l'assistance judiciaire sont supprimés. En prenant cette décision, le gouvernement adresse un signal très négatif à tous ceux qui ont besoin de cette assistance ainsi qu'aux jeunes avocats qui font leurs premières armes dans ce secteur. Que penser des libéraux qui, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, réclamaient plus de moyens pour l'assistance judiciaire ? Où sont les arrêtés d'exécution de la loi sur l'assistance judiciaire ?

M. Antoine Duquesne, ministre (*en français*) : J'avais en effet dit cela au ministre de la Justice de l'époque, M. Van Parys, qui a eu beaucoup de temps pour le faire, et qui ne l'a pas fait. (*Sourires*)

M. Tony Van Parys (CVP) : Lors de l'examen de la loi sur l'assistance judiciaire en commission de la Justice, le ministre en fonction aujourd'hui avait déclaré que le montant nécessaire ne s'élevait pas à 1 milliard mais à 2,5 milliards. Aujourd'hui, le gouvernement réduit encore ce petit milliard de 100 millions. La nouvelle loi entrera en vigueur dans dix jours. Or, les arrêtés d'exécution ne sont pas encore là. Par conséquent, le 31 décembre, nous ne serons pas en mesure d'organiser les soins de première ligne pour les plus défavorisés.

M. Marc Verwilghen, ministre (*en néerlandais*) : La loi devrait entrer en vigueur le 31 décembre 1999. Le gouvernement précédent avait renvoyé ce thème aux calendes grecques. Aujourd'hui, on progresse : le Conseil des ministres a approuvé les arrêtés royaux et ministériels, et ceux-ci attendent maintenant leur publication au *Moniteur belge*.

M. Tony Van Parys (CVP) : Au cours des six mois qui ont suivi l'adoption de la loi, nous nous sommes concertés intensivement avec les barreaux. Par conséquent, nous n'avons rien renvoyé aux calendes grecques. C'est le gouvernement actuel qui a bloqué la dynamique que nous avions enclenchée. Résultat : à partir du 1^{er} janvier, les plus défavorisés chercheront en vain à bénéficier de soins de première ligne. Est-ce ainsi que la coalition arc-en-ciel lutte contre l'inégalité des chances ? Est-ce ainsi qu'elle compte faire de la Justice une maison ouverte à tous ?

Le gouvernement demande-t-il à tout chacun de consentir des efforts ? Non, la dotation accordée à la laïcité augmente de 28 millions, alors que la religion islamique, qui vient de surcroît d'être dotée d'un organe représentatif, doit se satisfaire d'une maigre dotation de 20 millions. Ce n'est pas comme ça qu'on va promouvoir l'intégration.

La procédure accélérée a été décrite comme le recours ultime dans la lutte contre le hooliganisme à l'occasion de l'organisation de l'Euro 2000. Le match de l'Euro 2000 présentant les risques les plus élevés se jouera à Charleroi, précisément là où la commission d'enquête sur les disparitions d'enfants avait constaté que le phénomène de l'estompement de la norme avait pris des proportions importantes. Cette situation requiert une attention particulière, surtout en ce qui concerne le renouveau indispensable dans l'organisation des services de justice et de police.

Aucun moyen complémentaire n'a été prévu pour la Justice, en particulier pour la procédure accélérée. Les feux de l'Euro 2000 seront éteints depuis longtemps au moment du contrôle budgétaire 2000 et de l'octroi de moyens à l'organisation de ce championnat. En outre, de nombreux délits commis dans le cadre du hooliganisme ne sont pas visés par la procédure accélérée.

Par ailleurs, nous avons également besoin de personnel de police très motivé. Les services de police n'ont toujours reçu aucune information à propos de leur nouveau statut et de leurs futures rémunérations.

M. Johan Vande Lanotte, ministre (*en néerlandais*) : Si la procédure accélérée est adoptée en temps utile, les

moyens budgétaires seront disponibles. Je m'y engage formellement.

M. Tony Van Parys (CVP) : Un tel engagement devrait être inscrit dans le budget lui-même. Comment les 150 à 200 magistrats supplémentaires pourront-ils être recrutés en temps utile ?

M. Geert Bourgeois (VU-ID) : Il faudra également disposer de davantage de gendarmes, d'une capacité pénitentiaire accrue. Les moyens budgétaires nécessaires à cet effet ont-ils été prévus ?

M. Tony Van Parys (CVP) : La Justice recevra-t-elle les moyens nécessaires au financement de la permanence qui devrait être assurée par 200 magistrats complémentaires ?

M. Johan Vande Lanotte, ministre (*en néerlandais*) : La loi n'a pas encore été adoptée. Les moyens nécessaires seront prévus. Ce n'est pas parce que le budget ne comporte pas de moyens complémentaires que ceux-ci feront défaut. Les techniques budgétaires autorisent divers modes d'ajustement.

M. Tony Van Parys (CVP) : L'Euro 2000 se déroulera en été mais ni les moyens financiers, ni le personnel complémentaire, ni l'infrastructure d'accueil n'ont encore été prévus. Je crains un dérapage d'une telle ampleur qu'il justifiera la création d'une commission d'enquête parlementaire.

Après la publication des recommandations relatives au renouveau octopartite par les commissions d'enquête et de suivi précédentes, un silence de plomb pèse désormais sur les réformes. Les textes relatifs à la mise en oeuvre des accords octopartites se font toujours attendre.

On peut craindre que nous ayons perdu six précieux mois. Les lois découlant des accords octopartites ont été approuvées, mais le citoyen en attend toujours les résultats sur le terrain. Qu'en est-il des mesures en matière de recyclage des magistrats, de recours abusif à la justice, de référendaires ? L'élan est brisé. Des mesures doivent être prises rapidement si l'on veut motiver les magistrats.

Nous allons reprendre les amendements que nous avons déposés en commission. Ils visent à libérer des crédits pour l'aide juridique, pour la communauté musulmane, pour la justice rapide et pour l'application des lois prises en exécution des accords octopartites. Un pays qui n'applique pas ses lois perd toute crédibilité. (*Applaudissements*)

M. Luc Paque (PSC) : Nous n'avons pas eu beaucoup de temps, jusqu'à présent, pour discuter de la politique du ministre en matière de justice. Nous n'avons discuté que deux projets, et ce à la hâte.

M. Charles Michel (PRL FDF MCC) : Je suis surpris des paroles de M. Paque, car je n'ai pas vu celui-ci au cours des nombreuses réunions que nous avons tenues. Nous avons, de plus, reçu une note fort complète du ministre sur la politique qu'il avait l'intention de mener.

M. Fred Erdman (SP) : Je suis étonné d'entendre M. Paque affirmer que nous aurions traité les projets "à la hâte".

J'invite M. Paque à vérifier les agendas de la commission de la Justice : il verra qu'on a eu l'occasion de discuter à souhait. La présidence a donné toute possibilité pour ce faire. Je proteste donc contre l'expression "à la hâte".

M. Luc Paque (PSC) : Chacun appréciera ce que signifiaient les termes "à la hâte"...

En matière de justice, deux projets seulement ont donc été déposés et examinés en commission, dans la précipitation : l'un sur la criminalité informatique, qui est la quasi-reprise du projet du précédent gouvernement, l'autre sur la nationalité, qui n'a d'autre urgence que celle des élections communales mais qui a été lié par le VLD au projet de "comparution immédiate".

Cependant, des déclarations du ministre suscitent des craintes quant à ses intentions politiques : recherche sur le lien entre délinquance et origine étrangère ; annonce, pour la fin de l'année, d'une solution légale pour le manque de magistrats à Bruxelles ; mise en cause de la cour d'assises, qui discrédite l'ordre judiciaire, et menace de démission si l'on touche au projet concernant la comparution immédiate. Voyons ce qu'il en est dans le budget.

Mon jugement est mitigé.

Premièrement, ce budget s'inscrit dans la continuité de la législature précédente dans plusieurs domaines.

Deuxièmement, le gouvernement "fait moins bien" et s'écarte, dans d'autres domaines, du plan pluriannuel. Ainsi, pour l'aide légale, 960 millions sont prévus, soit 100 millions de moins que prévu au plan pluriannuel ; aucun arrêté n'a été pris pour l'entrée en vigueur de la loi ; la répartition des crédits entre arrondissements et le service d'accès n'ont pas encore été décidés. Pour la mise en oeuvre des mesures judiciaires alternatives, ce sont 20 millions au lieu des 80 prévus qui sont inscrits.

La subvention pour la reconnaissance de l'Islam ne passe que de 17 millions à 20 millions sur 64 demandés, alors que le poste de la laïcité augmente de 28 millions !

Les amendements déposés avec le CVP ont été rejetés par la majorité.

Troisièmement, sur d'autres aspects, le budget manque d'audace ou laisse vides des postes présentés comme prioritaires.

L'augmentation de 5,5 milliards annoncés résulte, en fait, de la législation précédente ou de contraintes macro-économiques. Grâce à l'action des sociaux-chrétiens, depuis deux ans, ce budget avait augmenté de 17 milliards, et l'on est loin des 15 milliards exigés par le ministre quand il était dans l'opposition !

La note de politique générale ne nous apprend pas grand-chose sur le plan de sécurité, hormis le fait que le rôle central du ministre de la Justice y est réaffirmé et la mention inquiétante des accords de coopération entre entités privées et publiques.

La lutte contre l'arriéré judiciaire passe au second plan, alors qu'elle devrait faire l'objet d'une approche globale et cohérente. Isoler des mesures comme la comparution immédiate peut entraîner des discriminations au détriment de certains délinquants et être contre-productif, si l'on ne se donne pas de moyens suffisants.

Au-delà des objections de principes que nous avons contre la procédure de comparution existante, celle-ci ne reçoit aucune moyen supplémentaire : on travaillera avec les effectifs existants. La procédure risque d'être inapplicable et les moyens prévus par la récente extension de cadre risquent d'être détournés vers d'autres fins.

M. Charles Michel (PRL FDF MCC) : M. Paque sait-il que, depuis 1994, la procédure accélérée existe dans notre législation mais qu'elle n'a jamais fonctionné ? Qu'a-t-il fait, ainsi que ses amis, alors qu'un gouvernement qui vient d'arriver la met enfin en oeuvre ?

M. Luc Paque (PSC) : M. Paque n'a rien fait car il n'était pas là avant les élections du mois de juin.

De plus, si les textes existaient, pourquoi le gouvernement ne les met-il pas en oeuvre ?

Le projet s'inscrit donc dans la continuité, ou fait moins bien, ou encore présente des vides inquiétants par rapport à la législature précédente.

Par ailleurs, la politique proposée par le ministre présente les dérives sécuritaires inspirées par le "Plan VLD", et

stigmatise l'étranger établi sur notre territoire. Les masques tombent !

De plus, cette politique est guidée par les effets d'annonce, et ne présente aucun projet, même pas pour la réforme de la cour d'assises.

En ce qui concerne le budget de l'Intérieur, le temps passe et nous ne voyons pas de mise en oeuvre de l'Oc-topus, pourtant prioritaire sur le papier. Plus courte sera la période transitoire, mieux cela vaudra.

La réforme des polices dépendra des moyens que nous lui donnerons ; le nouveau statut doit respecter les droits acquis et permettre à tous les chefs de corps de police rurales et urbaines de se porter candidats à des fonctions analogues dans la nouvelle police.

Nous sommes attachés à des zones de taille raisonnable, gérables et praticables, en accord avec des autorités locales. Bruxelles doit être divisée en zones, et nous serons vigilants, vis-à-vis de l'organisation de l'unité décentralisée de la police fédérale, à ce que les intérêts des habitants de la périphérie soient respectés.

Ensuite, les contrats de nécessité et de société deviennent des "contrats de sécurité" : coup de barre sécuritaire.

Le volet "renouveau urbain" des contrats de société, créé sous notre impulsion, était le signe de leur ouverture car comprenait des projets centrés sur les quartiers et intégrant d'autres compétences et acteurs institutionnels comme les Régions et les Communautés. Dans la nouvelle optique, les "mélanges de genres" se prolongeant sur le terrain.

Il faut éviter le saupoudrage géographique et veiller à une concertation préalable optimale avec les autorités communales et les acteurs privés et publics de la commune. C'est loin d'être le cas et il existe parfois des doubles emplois.

Par ailleurs, la création d'un "commissaire à la ville" entraîne une séparation dans les contrats de sécurité et empêche toute approche globale et intégrée dans ce cadre, qu'il semble lui-même aborder globalement dans le cadre de ses propres compétences ; je crains la coexistence contreproductive de "contrats de sécurité" et de "contrats de ville".

Au chapitre ambitieux que la déclaration gouvernementale consacrait à une "administration efficace et attentive", on ne retrouve que peu de choses dans la note de politique générale. Plus d'audit externe des administrations, ni d'enquête publique ni de consultation populaire.

Où en sont le pacte pour la dépolitisation et la simplification administrative ?

Nous n'avons droit qu'à un cours théorique de management aux accents néolibéraux, le constat d'une situation préoccupante et des options de base que tout le monde ne peut que partager.

Même si les gouvernements précédents n'ont pu réaliser la réforme de la fonction publique, discutée d'ailleurs au sein du groupe Langendries, cela ne signifie pas que rien n'a été fait.

De plus, une réforme de la Fonction publique ne peut se faire qu'avec ses membres et elle prend du temps. Sur ces deux aspects, le gouvernement est mal parti !

L'État patron fait preuve de mépris à l'égard de ses employés, d'inconstance et de désorganisation ; aucun impact des visions du ministre n'est budgétisé !

Il n'y a aucune raison d'espérer que ce gouvernement réussisse là où ses prédécesseurs ont échoué.

Le PSC craint la confusion – très néolibérale – entre client et citoyen, entre administration et entreprise.

Il craint une utilisation du principe de subsidiarité pour démanteler "par la bande" l'administration fédérale et des principes généraux des services publics arrachés par Raymond Langendries au gouvernement flamand dans un souci d'uniformité !

Le PSC déplore que la note de politique générale ne soit pas à la hauteur des attentes suscitées par l'accord de gouvernement que le manque de moyens et de méthode ne permette aucune perspective et il regrette le caractère néo-libéral de cette note.

La politique d'immigration comporte des incohérences et des contradictions : le rapatriement forcé des Slovaques d'origine tzigane, la suspension d'un arrêté royal jugé illégal par le Conseil d'État et l'annonce d'une "task force" chargée d'aider le ministre, qui conteste l'indépendance du CGRA. De plus, la majorité ne parvient pas à s'entendre sur l'élaboration d'un arrêté royal relatif au fonctionnement de la commission de régularisation, alors que nous réclamions plutôt une loi.

La politique d'immigration manque de vision globale, tant en matière de régularisation qu'en matière de coopération européenne.

En effet, l'intégration, par la formation et le travail des personnes régularisées, n'est pas solutionnée à terme et l'accompagnement des communes et des CPAS n'a pas retenu l'attention du gouvernement. Nous considérons la

suppression de l'aide sociale pour les demandeurs d'asile comme une régression. Si le ministre de l'Intérieur est conscient qu'il faut une analyse pertinente des flux migratoires et des programmes de coopération au développement en Europe, le gouvernement ne s'est pas encore posé la question de savoir pourquoi tant de personnes quittent leur pays.

Quant à la politique d'éloignement, on a vu, notamment lors du rapatriement des Tziganes, que la gestion des expulsions reste chaotique du fait que trop de marge de manoeuvre est laissée à la gendarmerie et à l'Office des étrangers. À notre sens, le rapport Vermeersch doit servir de base au gouvernement pour que certaines pratiques d'usage de la force soient exclues ou limitées selon des règles très claires.

La politique à l'égard des mineurs est également défailante. Selon le délégué général aux droits de l'enfant, M. Lelièvre, il y avait, au 5 novembre, plus de vingt mineurs non accompagnés et une quinzaine d'enfants avec leur famille dans les centres fermés. Cette expérience de détention susciterait chez ces mineurs un profond traumatisme. Il serait grand temps que le ministre lise le rapport accablant du délégué aux droits de l'enfant.

M. Antoine Duquesne, ministre (*en français*) : L'avez-vous lu vous-même, ce rapport ? Si vous l'aviez lu, vous ne prêteriez pas à M. Lelièvre des propos qu'il ne tient pas.

M. Luc Paque (PSC) : Je voudrais vous poser une question, Monsieur le Ministre. Vous avez annoncé dernièrement que vous auriez un entretien avec les ministres communautaires concernant les mineurs non accompagnés qui sont dans les centres fermés. Ces entretiens ont-ils eu lieu ? Qu'en est-il de la scolarisation en dehors du centre ?

Le rapport du délégué propose, entre autres, l'assignation à domicile de ces jeunes ou leur placement éventuel dans un centre d'hébergement ou une famille d'accueil. Le gouvernement va-t-il suivre ces recommandations ? Nous attendons du gouvernement l'arrêt de la détention d'urgence des mineurs, qui est contraire à la Convention des droits de l'enfant.

Les partis de la majorité ont renoncé à plusieurs points inscrits dans leur programme électoral et dans la déclaration gouvernementale. Ils ont renoncé à une commission de régularisation qui statuerait en toute indépendance en ne lui laissant qu'un rôle d'avis. Ils ont renoncé à prendre en compte le développement de la coopération, se limitant à suivre le leitmotiv de "comment éloigner l'étranger". Ils ont abandonné l'idée d'un organe

indépendant qui contrôlerait le respect des critères définis dans la Convention de Genève, puisque le CGRA se verra désintégré. Où sont les promesses d'Écolo qui voulait une mesure ponctuelle, linéaire et non personnalisée de régularisation ?

L'élaboration urgente d'un statut de protection temporaire, réclamée par tous les partis de la majorité, n'a pas abouti, elle non plus.

Quant au renouveau politique, la note de politique générale du ministre de l'Intérieur est laconique. En matière de démocratie, elle ne pose que la question de la suppression de la case de tête. Une suppression partielle ne nous semble pas clarifier les choses.

Le gouvernement espère ainsi tendre vers un plus grand équilibre entre hommes et femmes. Cela, aussi, est un peu court. Si l'on veut l'efficacité de la mesure, il faut une alternance homme/femme pour assurer une véritable représentation politique des femmes.

Le chemin reste long à parcourir, mais le gouvernement ne se préoccupe guère des règles qui pourraient mieux faire fonctionner notre démocratie.

Le parti du ministre de l'Intérieur, lui aussi, s'était gonflé de belles déclarations sur le renouveau politique. Mais qu'en est-il de l'extension du système de cooptation, de l'élection directe du bourgmestre, de règles plus strictes pour le cumul des mandats ?

M. Charles Michel (PRL FDF MCC) : Je m'inquiète car M. Paque a signé avec moi et d'autres collègues une lettre adressée à vous, Monsieur le Président, pour demander la constitution d'une commission, chargée de mener la réflexion sur tout ce qui concerne le renouveau démocratique. Elle sera bientôt mise en oeuvre.

Le Parlement tiendra un débat public sur ces questions. Pourquoi alors reprocher au gouvernement que des initiatives ne soient pas encore prises ?

Et le PSC est-il pour la suppression intégrale de l'effet dévolutif de la case de tête ?

Le président : Quand la commission sera constituée et qu'elle aura élaboré des propositions, celles-ci seront transmises aux commissions concernées.

M. Luc Paque (PSC) : Pour répondre à M. Charles Michel, oui, nous sommes contre l'effet dévolutif de la case de tête. Lisez donc notre programme !

Nous ne nous contenterons pas uniquement d'un gadget électoral, mais nous proposerons notamment des modifications du règlement d'ordre intérieur des assem-

blées pour arriver à un meilleur fonctionnement du Parlement. Nous ne pensons pas qu'un véritable débat et contrôle parlementaire puissent s'exercer lorsque, par exemple, les textes qui doivent être discutés arrivent le jour même en commission, ou lorsque des ministres sont absents pour des questions ou interpellations qui leur sont destinées...

Nous voulons aussi améliorer la démocratie locale et donner une plus grande accessibilité de la chose publique à la population.

Nous voulons, par ailleurs, voir un cumul de mandats beaucoup plus strict qu'actuellement. J'espère que le travail de la commission pour le Renouveau politique sera audacieux et novateur. Le travail accompli lors des Assises de la démocratie était colossal et ambitieux, mais nous devons aller plus loin. *(Applaudissements sur les bancs du PSC)*

M. Willy Cortois (VLD) : Je m'étonne beaucoup de la longueur de l'exposé de M. Paque. Je ne l'ai jamais vu en commission et il vient ici nous entretenir longuement de tout et de rien. Serait-ce un exemple de nouvelle culture politique ?

M. Luc Paque (PSC) : C'est au nom de tout le groupe PSC que je parle. Il est représenté dans toutes les commissions et y travaille.

M. Willy Cortois (VLD) : Je ne porte pas de jugement sur la qualité du travail du PSC ; il s'en charge lui-même. Je regrette que vous ne preniez pas la parole en commission, et que vous veniez dire ici un peu tout ce qui vous passe par la tête !

M. Luc Paque (PSC) : La prise de parole au Parlement est-elle liée à la présence en commission ?

Le président : Il suffit de ne pas s'écarter du sujet !

M. Willy Cortois (VLD) : Le budget de cette année est fondé sur un certain nombre de priorités. Nous pouvons comprendre que la réforme de la police soit reportée au 1^{er} janvier 2002. Mais pour le VLD, il s'agit toutefois du délai ultime. Un autre report serait très mal accepté par les corps concernés.

Le ministre a promis de prendre en janvier un arrêté délimitant des ZIP. Si cela devait poser des problèmes, on pourrait éprouver les pires craintes quant à la mise en oeuvre de réformes plus complexes.

Nous espérons que l'Euro 2000 sera bénéfique pour l'image de la Belgique en Europe et dans le reste du monde. Il nécessitera en tout état de cause la mise en

oeuvre de nombreux moyens supplémentaires. Peut-on nous garantir que les missions ordinaires de la gendarmerie n'en souffriront pas ?

Il ne faut pas sous-estimer le problème de la traite des êtres humains. La lutte contre la traite organisée des êtres humains doit être menée en collaboration avec le département de l'Intérieur. La solution aux problèmes d'immigration se situe en effet souvent dans le pays d'origine.

La note de politique du département de la Fonction publique n'est pas un modèle de lisibilité. Il convient de remédier à ce problème. La réforme de la Fonction publique est en effet une matière importante. Nous saluons la désignation d'un manager en information et en technologie. Il aura du pain sur la planche.

Le gouvernement veut également mener une politique coordonnée dans le domaine de l'informatique et donc mettre un terme aux mécanismes favorisant l'éparpillement.

Le VLD veillera à ce que les promesses de simplification administrative soient tenues. Dans l'intervalle, nous accorderons notre confiance au ministre et au gouvernement. *(Applaudissements)*

M. Fred Erdman (SP) : Ce débat doit faire l'objet d'une évaluation. Chacun répète inlassablement ce qu'il a déjà dit en commission. Je m'adresse au ministre de la Justice, qui semble être absent.

Le président : Le voilà qui revient.

M. Fred Erdman (SP) : Mon intervention traitera des moyens, de la mentalité et de la confiance.

MM. Van Parys et Paque ont posé, à mon grand étonnement, des questions relatives à l'augmentation des moyens en faveur de la laïcité. En exécution de l'article 117 de la Constitution, il faudrait une réforme totale. Ceci n'en constitue dès lors que l'amorce.

Si les budgets de tous les départements ont été réduits, ce ne fut pas le cas pour le budget de la Justice.

Le budget attribué à la Justice a constamment augmenté ces dernières années. Nous avons toutefois longtemps considéré qu'il suffisait d' étoffer le personnel de l'appareil judiciaire pour résoudre les problèmes. Nous constatons aujourd'hui que l'infrastructure et l'appui logistique sont au moins aussi importants lorsqu'il s'agit de moderniser cet appareil et d'en accroître l'efficacité. À mon sens, le soutien logistique comprend tant l'informatisation que les diverses commissions d'avis. Les actuels organes consultatifs ou fonctionnement chao-

tique devraient être améliorés et être réduits à un seul organe. De même, il est possible d'améliorer les données statistiques.

Je préconise une évaluation permanente de l'appareil judiciaire sous l'ongle de l'efficacité. Il faut oser examiner sérieusement les idées nouvelles, sans les rejeter d'emblée dans un réflexe conservateur.

J'en viens alors à la mentalité. Par le passé, on avait déjà essayé de réunir autour d'une même table les acteurs de la justice.

La volonté de réforme est présente chez de nombreux magistrats et d'avocats et ne doit pas être liée à l'octroi de moyens supplémentaires. C'est au politique qu'il appartient de stimuler cette mentalité. L'esprit de l'accord Octopartite doit être prolongé, indépendamment des influences politiques partisans. Nous y sommes prêts, pour peu que les principes de base de l'État de droit soient garantis. Je songe notamment aux droits de l'homme ainsi qu'aux droits de la défense. En l'espèce, la prévention est essentielle et la répression ne s'indique qu'en cas d'échec de celle-ci.

Sur le terrain aussi, il faudra un changement de mentalité. L'innovation est souvent ressentie négativement. Il faut stimuler une attitude positive. À cet égard, les médias peuvent jouer un rôle important, au travers d'une communication transparente au niveau de la justice. Les médias doivent restituer les éventuels calendriers des réformes de manière réaliste. Il faut informer la population de façon intelligente sur les nouvelles lois. Les cabinets doivent préparer l'exécution de ces lois en temps opportun.

Mon troisième point traitera de la confiance dans le droit. L'automne 1996 aura marqué une brutale perte de confiance. Chaque décision judiciaire fait depuis l'objet d'une discussion entre partisans et opposants. La confiance ne sera restaurée que si l'appareil judiciaire se remet à fonctionner mieux, plus rapidement et plus efficacement, et si la justice retrouve sa double signification de droit et d'équité. *(Applaudissements)*

M. Claude Desmedt (PRL FDF MCC) : L'arriéré judiciaire, depuis quelques années, a pris une telle ampleur qu'il sape réellement la confiance des citoyens à l'égard de la Justice, alors que l'organisation de celle-ci représente une mission essentielle de l'État. Cette situation concerne tous les secteurs de l'organisation judiciaire, mais surtout les litiges d'ordre civil jugés devant les tribunaux de première instance et les cours d'appel.

Les causes de cet arriéré sont diverses. Le citoyen fait de plus en plus appel aux tribunaux pour trancher des litiges dont ils n'auraient jamais été saisis auparavant, et

l'on demande aujourd'hui à un tribunal de pouvoir être admis dans un établissement scolaire. Mais les pouvoirs publics doivent organiser la Justice de manière à répondre à ces besoins nouveaux.

Les magistrats et les avocats portent parfois une part de responsabilité dans ces retards, mais le manque d'effectifs en est bien la cause essentielle. Si des causes attendent des années pour être jugées, c'est en raison de l'encombrement des rôles.

La loi du 20 juillet 1998 a voulu apporter une solution en prévoyant la création de 238 nouveaux postes de magistrats. Ces créations s'étaient étalées sur deux ans et, aujourd'hui, 284 postes ne sont pas pourvus. Nous nous trouvons donc, en réalité, sous le cadre antérieur à la loi de 1998 !

Nos magistrats comptent, en fait, parmi les moins bien rémunérés au sein de l'Union européenne. Quant aux magistrats du parquet, leur vie n'est pas facile.

Les procédures de nomination restent beaucoup trop longues. Des sièges restent vacants pendant des mois, alors que la date de mise à la retraite du titulaire était connue depuis longtemps.

À Bruxelles, la situation est encore plus préoccupante. Il y manque 32 juges au tribunal de première instance contre 11 à Anvers et 10 à Liège. Pour les substituts, les chiffres sont respectivement de 17, 8 et 6.

Régimes linguistiques confondus, il n'y a eu, à l'examen linguistique, que 15 réussites sur 77 en mars 1998, 23 sur 85 en octobre 1998 et 10 sur 61 en mars 1999. Nous attendons avec impatience les solutions que vous proposerez dans les prochaines semaines pour Bruxelles.

Il est plus important d'obtenir des magistrats compétents et en nombre suffisant que de s'attacher à des exigences excessives de bilinguisme pour des magistrats qui, en tout état de cause, ne peuvent siéger que dans la langue de leur diplôme.

Ce jeudi, le Sénat élira les membres "civils" du Conseil supérieur de la Justice. J'espère qu'il pourra être rapidement opérationnel.

Concernant le droit et la procédure, la commission Franchimont a fait du bon travail et doit l'achever. Pouvez-vous confirmer que c'est également votre sentiment ?

En matière d'incompressibilité des peines, ce seuil est déjà fixé par la loi Lejeune à un tiers ou deux tiers de la peine, selon les cas. Vous voudriez qu'il soit fixé par le juge du fond et puisse être modifié, par la suite, selon les circonstances et le comportement du condamné. Je

suis favorable à cette solution, à condition de limiter la partie incompressible de la peine.

Nous sommes évidemment très satisfaits par votre intention de remplacer les commissions de libération conditionnelle par un véritable tribunal d'exécution des peines.

Le problème de la surpopulation des prisons est très préoccupant. On peut s'interroger sur l'influence de la loi relative à la comparution immédiate sur le nombre de détenus. A cet égard, la loi de 1990 sur la détention préventive a été un échec. Il faut donc développer des peines alternatives à la prison.

Des décisions devront rapidement être prises en matière de lutte contre la criminalité organisée, sur base des conclusions de la commission d'enquête du Sénat.

De même, en ce qui concerne le droit pénal s'appliquant aux mineurs, la Chambre et le Sénat ont discuté, en 1996, des conclusions de la Commission Cornélis et, depuis, aucun texte ne nous a été soumis. Il y a donc urgence.

Les accords Octopus ont prévu la suppression des juridictions militaires et un groupe de travail a examiné ce problème durant la législature précédente. Quelles sont vos intentions à cet égard ?

Enfin, j'évoquerai le problème de l'application de l'article 181 de la Constitution prévoyant la prise en charge par l'État du traitement des délégués des morales non confessionnelles. Depuis plusieurs années, cette disposition ne trouve pas son application. Le gouvernement précédent avait déposé un projet de loi le 5 février dernier. Il ne fut pas discuté et, apparemment, vous ne semblez pas vouloir le reprendre à votre compte. Quand un nouveau projet nous sera-t-il présenté, car il est inadmissible que la volonté du constituant ne soit pas respectée ?

En tout état de cause, je confirme que vous avez toute notre confiance pour résoudre ces problèmes. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*)

M. Bart Laeremans (VL. BLOK) : Le Vlaams Blok constate que le nouveau ministre de la Justice, sur qui bon nombre de citoyens avaient fondé de grands espoirs, déçoit. La politique qu'il mène aujourd'hui se situe dans le parfait prolongement de celle menée par ses prédécesseurs et n'offre aucune perspective d'amélioration.

Au contraire : le plan qu'il nous propose a été rédigé à l'encre verte du laxisme.

En son temps, le député Verwilghen avait plaidé en faveur de l'octroi de deux fois plus de moyens à la Justice. Ce budget ne constitue que la continuation du plan pluriannuel pour la Justice. Même le ministre sortant, M. Van Parys, s'est exprimé en termes critiques à ce propos. Le ministre dit attendre de nouveaux moyens. Les milliards supplémentaires distribués par ce gouvernement ne vont guère à la Justice. Aucun moyen n'est même prévu pour la procédure accélérée.

Le contenu de la note de politique générale n'augure rien de bon non plus. On ne retrouve pas grand-chose du plan de sécurité libéral. Le laxisme vert l'emporte sur tous les fronts, comme en témoigne la priorité absolue que l'on entend conférer aux peines de substitution. Pour ce gouvernement, la peine de prison doit devenir l'exception. Le droit pénal se trouve ainsi ridiculisé et l'effet dissuasif de la peine est vidé de son sens. La clémence du droit pénal était déjà telle que le seuil était franchi depuis longtemps. Nous plaçons en faveur d'établissements pénitentiaires et de peines plus sévères qui soient effectivement mises en oeuvre. Une telle politique suppose, évidemment, une augmentation de la capacité des prisons.

Le ministre estime qu'après sa libération, un ex-détenu est incapable de se conformer aux normes en raison de la nature du régime pénitentiaire. C'est significatif du climat dans lequel se déroule le débat. Il faudrait manifestement transformer les prisons en établissements de cure. Qu'en est-il alors de l'effet dissuasif de la prison ?

La procédure de justice rapide en matière de criminalité urbaine ne pourra probablement pas être mise en oeuvre avant l'Euro 2000. Il se posera un problème de manque de moyens et de capacité insuffisante des prisons. Le projet est d'ailleurs fort critiqué. En fait, il s'agit surtout de calmer la clientèle traditionnelle du VLD et du CVP.

En matière de criminalité des jeunes, ce gouvernement adopte une attitude plus laxiste encore que le précédent. Le ministre freine des quatre fers en ce qui concerne les centres fermés pour les jeunes délinquants. Les administrations communales et les parquets réclament pourtant à cor et à cri de tels centres. Par son laxisme, le ministre favorise en fait la criminalité urbaine.

La note de politique comporte un message clair aux criminels : allez-y, le ministre fera preuve de ménagement à votre égard. Cette note de politique est écrite à l'encre verte.

Je voudrais également plaider en faveur d'une amélioration de l'équipement matériel des parquets et des tribunaux. Ils ont besoin d'aide dans la lutte inégale qui les oppose aux criminels.

Il y a enfin le chapitre communautaire. La scission de l'Ordre des avocats n'y est pas abordée. Les deux Communautés sont pourtant parties prenantes dans ce dossier.

En ce qui concerne Bruxelles, il ne peut être question d'accéder à la demande francophone d'une modification de la législation linguistique sans scinder l'arrondissement judiciaire de Bruxelles-Hal-Vilvorde.

Les francophones réussissent manifestement à éviter que les dossiers dans lesquels ils sont demandeurs ne soient discutés par la COREE. Je pense notamment au financement de l'enseignement et à la procédure de naturalisation.

Ivan De Vadder, journaliste à la VRT, a comparé ce gouvernement à une voiture verte parée d'un autocollant bleu. La politique menée par ce gouvernement est en effet rouge-verte et francophone. Le ministre déçoit profondément ses électeurs. (*Applaudissements sur les bancs du Vlaams Blok*)

M. Hugo Coveliers (VLD) : Les sondages d'opinion indiquent tout autre chose !

M. Geert Bourgeois (VU-ID) : La note de politique générale met l'accent sur certains thèmes qui nous tiennent également à coeur, mais elle est déséquilibrée, en ce sens qu'elle privilégie à outrance le droit pénal et la sécurité. Le droit civil n'est pas traité comme il le mérite.

La note est volumineuse mais ne comporte que peu d'engagements concrets et ne présente, à ce titre, aucune utilité en tant qu'instrument politique. Par ailleurs, elle ne tient aucun compte des différences de culture juridique entre le nord et le sud de notre pays.

Dans quelle perspective convient-il de situer les travaux de la commission Franchimont ? S'agit-il de ne réformer que certains aspects du droit pénal ? La commission sera-t-elle dissoute ? Se verra-t-elle confier d'autres missions ? Dans l'affirmative, lesquelles ? Les objectifs du plan de sécurité Verwilghen emportent notre adhésion. Si ce plan plaide en faveur d'une approche systématique, il subsiste néanmoins une incohérence entre le plaidoyer en faveur des peines non compressibles et la procédure accélérée, d'une part, et l'absence de volonté d'augmenter la capacité des prisons, d'autre part.

Nous avons nous-mêmes été les premiers à déposer une proposition relative à la comparution immédiate. Le ministre a repris cette idée à son compte, mais le projet de loi a accompli un véritable parcours du combattant, notamment en raison de lien établi entre ce texte et la législation relative à la nationale. Nous tenons à affirmer

expressément notre adhésion à une forme déterminée de procédure accélérée.

Ce projet doit encore être amélioré en plusieurs points, notamment en ce qui concerne la composition des chambres. Pour ce qui est des délits à prendre en considération, je préconise d'ajouter à la liste le petit vandalisme. Il est loin d'être acquis que la comparution immédiate sera opérationnelle à l'Euro 2000, ce qui est pourtant l'objectif poursuivi. Les moyens et la logistique nécessaires sont-ils d'ailleurs disponibles ? Le ministre a promis que le Parlement aurait le dernier mot et qu'en conséquence, le texte pouvait encore être amendé. Je demande à voir.

La politique pénale comporte manifestement des options intéressantes, notamment en matière de peines de substitution et de droit de réparation. En outre, il importe d'accentuer la fonction exemplative et de catharsis des peines. Sur le terrain, l'indépendance des juridictions reste la règle. D'autre part, nous ne discernons pas suffisamment d'éléments d'ordre communautaire. Cela vaut pour la législation relative à la nationalité, domaine où une obligation d'intégration n'a pas été prévue. Conséquence : il manque un chaînon essentiel. S'agissant de l'intégration, le ministre ferait bien de s'inspirer de nos voisins du Nord. Il convient de moderniser de nombreuses autres facettes de notre droit. Notre droit civil est obsolète, et nombre d'administrations, telles que celle de l'Enregistrement, des Domaines et des Hypothèques, ainsi que celle du Cadastre, sont véritablement moyenâgeuses. Le droit commercial européen ou le droit européen des consommateurs nous contraignent à adapter notre législation. Un commissaire du gouvernement a été chargé à juste titre de cette mission.

Il est urgent de consacrer un débat au droit du divorce. Quand on examine la législation en vigueur chez nos voisins, on prend conscience qu'ils sont bien plus avancés que nous dans ce domaine. Le ministre attache une très grande importance au droit pénal, mais plus de 80 % des affaires n'en relèvent pas. D'autres domaines réclamaient une plus grande attention : le droit des médias, le droit de la prescription, le droit de la responsabilité médicale, le problème de la caution et celui des privilèges.

La note de politique sur l'arriéré judiciaire est d'une portée beaucoup trop limitée. Aucune initiative audacieuse n'est prise.

Notre collègue M. Erdman a déjà parlé de la confiance de nos concitoyens dans la justice. Et bien, cette confiance est aussi liée à l'arriéré judiciaire, qui est un véritable scandale. Sur ce plan non plus, presque aucun

progrès n'est enregistré. Il convient de réformer la loi Wathelet et la procédure. Les magistrats doivent assumer seuls leurs responsabilités. Certains chefs de corps assument un rôle actif dans le cadre de la procédure et de la médiation, mais cela aussi engendre des différences sensibles entre les différents arrondissements. Aux Pays-Bas, le déroulement des procédures est plus fluide, alors qu'il y a moins de magistrats que chez nous. La magistrature y est toutefois dotée d'un encadrement extrêmement étendu. La question est de savoir si nous devrions nommer encore plus de magistrats. Je préconise, quant à moi, un meilleur encadrement qui passerait notamment par une réforme des greffes. Il faut oser exiger des nouveaux greffiers qu'ils soient licenciés en droit, en raison notamment de l'évolution extraordinaire qu'a connue leur profession depuis le 19^e siècle. Le greffier du 21^e siècle sera plutôt un référendaire, un préparateur de procès. La résorption de l'arriéré pourrait s'en trouver facilitée.

L'ordre judiciaire compte actuellement plus de 280 postes vacants, et ce nombre ne fera sans doute qu'augmenter. Il est inacceptable que les magistrats doivent consacrer une grande partie de leur temps à des tâches administratives. La réglementation relative au dépôt de la requête aussi se fait toujours attendre.

J'en viens à présent à l'évaluation du droit. Les mesures mises en oeuvre dans ce domaine sont encore beaucoup trop timides. Il faudra toujours un grand nombre de règles, mais la sécurité juridique requiert surtout un ensemble plus transparent et plus cohérent de lois. L'on ne peut cependant se focaliser sur la réduction purement quantitative du nombre des règles de droit.

Les francophones souhaitent s'écarter de la législation linguistique en matière judiciaire. À nos yeux, ce serait totalement inacceptable. On ne peut toucher à notre législation linguistique, même en fonction de l'arriéré judiciaire à Bruxelles.

Seule une scission de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles-Hal-Vilvorde permettrait de résoudre le problème. À nos yeux, l'obligation de bilinguisme des magistrats bruxellois reste un principe intangible.

M. Claude Desmedt (PRL FDF MCC) : Il ne s'agit pas d'un problème communautaire. Suite aux desiderata des Flamands, les magistrats ne peuvent siéger que dans la langue de leur diplôme. Pourquoi alors cette exigence de deux tiers de bilingues ? Votre discours n'est guère cohérent.

M. Geert Bourgeois (VU-ID) : L'approche de M. Desmedt est partielle et se limite en outre à Bruxelles. Ou bien la juridiction de Bruxelles-Hal-Vilvorde reste unitai-

re, ou bien il y a scission. On ne peut tolérer plus longtemps que chaque dossier pour lequel les francophones sont demandeurs soit traité prioritairement alors que les néerlandophones doivent accepter des reports.

Pourquoi ne met-on pas un terme à la parité au sein de la Cour de cassation ? Les juges néerlandophones y sont soumis à une charge de travail bien plus lourde que les juges francophones. Cette situation n'est plus tenable.

On assiste actuellement au Sénat à la nomination politique des membres extérieurs du Conseil supérieur de la justice. Nous nous sommes toujours opposés aux nominations politiques.

M. Bart Laeremans (VL. BLOK) : Vous réagissez bien tard. Nous avons toujours dit qu'il y aurait une répartition politique. Vous avez contribué à la création du Conseil supérieur de la justice.

M. Geert Bourgeois (VU-ID) : Nous avons toujours plaidé en faveur d'un Conseil supérieur de la justice indépendant. Le Vlaams Blok n'a jamais été associé aux négociations octopartites. Votre sénateur a en outre marqué son accord tacite sur la création du Conseil supérieur.

M. Hugo Coveliers (VLD) : C'est M. Van Quickenborne, de la VU-ID, qui s'est demandé au Sénat ce qu'il en était actuellement des candidats VU au Conseil supérieur. Il n'a nullement mis en doute la compétence des candidats de la liste.

M. Tony Van Parys (CVP) : Le Conseil supérieur de la justice sera un organe très important, qui fonctionnera sans contrôle. Je suis convaincu que sa composition, qui fait actuellement l'objet d'une proposition, va encore donner l'impression d'être politisée. L'exercice n'a pas été suffisamment préparé.

M. Bart Laeremans (VL.BLOK) : S'agit-il d'un signal à l'intention du Sénat émis par un ancien ministre de la Justice pour faire procéder à une révision du dossier ?

M. Geert Bourgeois (VU-ID) : Aucun élément ne permet de dire que M. Coveliers soit plus crédible que notre sénateur. Je connais la fermeté des principes de M. Coveliers. Nous en avons l'expérience à la Volksunie.

Je voudrais conclure en soulignant que nous continuons à croire dans les accords octopartites. (*Applaudissement VU-ID*)

M. André Frédéric (PS) : Pour 2000, le budget global de la Justice a été augmenté de 3,5 milliards, pour atteindre

46,3 milliards. Prévoir les moyens adéquats pour une réforme efficace de la Justice, c'était fondamental afin de ne pas décevoir l'attente de la population. Le gouvernement a donc mis une dynamique en action pour atteindre les objectifs poursuivis. A ce titre, nous soulignons le respect et la poursuite de la mise en oeuvre de recommandations de la commission Dutroux et de l'accord Octopus.

Les crédits pour le personnel statutaire augmentent, notamment pour étendre le cadre. Cette augmentation permettra de résorber, dans certains arrondissements, les difficultés liées à l'arriéré judiciaire. Le volet préventif ne doit pas être oublié au profit de l'aspect répressif ou sécuritaire. Il doit présider dans la recherche de solutions.

Notre groupe a toujours défendu le principe de l'accès de tous les citoyens à la Justice. Lors des négociations gouvernementales, nous avons obtenu l'insertion du principe de mutualisation ou la prise en charge des frais de défense et de justice. Ce point de l'accord gouvernemental devrait se traduire rapidement dans les faits.

Un accent particulier a été mis sur l'aide aux victimes pour rétablir, dans leur chef, un apaisement ou un sentiment de réparation. Pour parvenir à une telle réparation, il ne faut pas restreindre la politique en faveur des mesures et peines alternatives, dont les résultats sont plus efficaces pour de nombreux délinquants. La réparation passe aussi par une meilleure écoute. Une Justice exercée dans des délais raisonnables reflète les sentiments de réparation et de justice, tant dans le domaine pénal que dans les autres. Notre groupe attend impatiemment les mesures proposées. Les extensions de cadre sont un des éléments de réponse mais pas la seule réponse.

Au nom du groupe socialiste, concernant l'Intérieur, la Fonction publique et le Service général d'appui policier et gendarmerie, il n'est pas inutile de rappeler qu'au printemps 1998, huit partis démocratiques dépassaient les traditionnels clivages majorité/opposition pour mettre en chantier une réforme approfondie de la police et de la Justice, le but étant de ne pas laisser le pays s'enliser dans une crise d'autorité politique et morale grave.

Nous devons mener à bien la réalisation des accords Octopus, l'objectif étant la concrétisation d'une structure policière intégrée à deux niveaux permettant une collaboration étroite des différents corps de police et garantissant la sécurité de tout un chacun. C'est pourquoi nous sommes heureux de constater que la réforme des polices constitue une priorité du gouvernement.

Par ailleurs, nous savons que cette entreprise sera complexe dans la mesure où elle devra être rapide et équilibrée,

en garantissant les intérêts des membres du personnel concernés et l'intérêt général.

Dans cette optique, nous nous réjouissons de l'engagement à ne pas imposer la réforme sans s'adjoindre les conseils et avis des municipalistes et des chefs de corps.

De même, nous relevons la pertinence de la mise en oeuvre simultanée de la police fédérale et des corps de police locale, gage de cohérence et d'efficacité.

Cependant, l'accomplissement d'une société sûre n'est pas une tâche qui incombe exclusivement aux services de police. Ainsi, en ce qui concerne l'Euro 2000, la responsabilité des organisateurs, notamment, ne sera pas à exclure.

Par ailleurs, les accents sociaux en matière de sécurité seront de nature à rapprocher cette politique du citoyen. Implanter cette politique dans un contexte social plus large s'avère indispensable.

Les contrats de sécurité sont les émanations d'une politique de sécurité locale intégrée, soutenue et coordonnée par les autorités fédérales, qui libèrent des fonds pour les activités de police, mais aussi pour la prévention.

Nous avons obtenu des assurances quant au financement tant de leur volet social et préventif que de leur volet répressif et policier.

En matière de démocratie citoyenne, certaines réformes législatives sont mises en chantier : la réduction de moitié de l'effet dévolutif de la case de tête, la suppression de la distinction entre candidats titulaires et suppléants, l'assouplissement du droit de vote des Belges résidant à l'étranger ou encore le meilleur contrôle des systèmes de vote automatisé.

La politique responsable en matière de migration, alliant humanisme – avec une vaste campagne de régularisation – et réalisme – avec la poursuite des éloignements – rencontre nos préoccupations.

Nous resterons attentifs aux éloignements car nous ne pourrions cautionner des éloignements contraires à la dignité humaine.

Il est indispensable de restaurer le crédit des pouvoirs publics, afin que le citoyen puisse à nouveau être fier de son pays. Le contexte social impose certains ajustements. Le gouvernement vise une amélioration de l'organisation, le renouvellement du management, une meilleure gestion du personnel et un remodelage statutaire. Nous cautionnons également les nouveaux défis,

assortis de garanties réelles, qui sont proposés aux fonctionnaires.

Nous sommes heureux de constater les projets existants en matière d'intégration des nouvelles technologies, notamment le projet d'intranet devant relier les entités politiques entre elles et avec la population.

Nous verrions mal, en effet, le pouvoir politique insuffler ce vent de coordination et d'échange en ne l'appliquant pas ou en l'appliquant via des réseaux séparés.

La modernisation est indispensable : nos concitoyens exigent un service souple, convivial, effectif et abordable.

En ce qui concerne le SGAP, nous soulignons la pertinence de la volonté d'un meilleur suivi de la gendarmerie par la présence accrue de l'Inspection générale, qui devrait engendrer une augmentation continue du niveau de qualité.

En conclusion, ce budget est une réaction tangible et ferme aux inquiétudes de la population. Le gouvernement entend restaurer la confiance dans nos institutions, ce qui ne peut qu'être favorable à notre pays et à son image.

De plus, ce qui est pour nous impératif, les accents sociaux y sont présents. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*)

M. Daniël Vanpoucke (CVP) : Le note de politique du ministre de l'Intérieur met en évidence deux priorités pour l'année prochaine : la structure de police intégrée et la sécurité dans le cadre de l'Euro 2000.

L'échéancier de la mise en oeuvre de la nouvelle police intégrée soulève un certain nombre d'interrogations, également au sein de la majorité. L'accord de mai 1998 était un accord historique, conclu par-delà les clivages entre majorité et opposition. Le CVP constate à présent que la mise en oeuvre du projet est reportée. Pourquoi ?

Il est important que les accords octopartites soient rapidement mis en oeuvre. Comment le gouvernement va-t-il pouvoir contenir les réactions de la police ? Selon le ministre, les discussions sur les réformes se poursuivent dans de bonnes conditions. On estime toutefois dans le secteur qu'il y a un manque total d'intérêt pour la fonction de policier. Les incertitudes quant à la future structure de la police et au statut dissuadent les candidats potentiels. En outre, les exigences imposées aux policiers dans le cadre de l'Euro 2000 sont énormes.

Les membres du groupe "Télématique" ont-ils été désignés dans l'intervalle ?

Comment la répartition en zones de police est-elle coordonnée ?

Le CVP veut apporter sa collaboration constructive à la mise en oeuvre de l'accord octopartite. Nous aimerions connaître le point de vue du gouvernement à propos de la poursuite des négociations.

L'Euro 2000 s'annonce dès à présent comme un grand défi pour les services de police nationaux. Les problèmes liés au hooliganisme ont-ils été correctement évalués ? Comment la préparation de cet événement est-elle organisée ? Comment la coopération avec les services de police des pays participants est-elle mise en oeuvre ? Quels moyens seront engagés ? Par qui les critères sont-ils définis ? Comment se déroule la coopération avec les villes et communes organisatrices ?

Il est urgent que l'organisation des services d'ordre à l'été 2000 soit expliquée clairement. Nous demandons que des auditions soient organisées à ce propos avec tous les services concernés. En tout état de cause, le CVP est disposé à apporter sa collaboration constructive, ce qui n'empêche, bien entendu, que nous voterons contre ce budget. (*Applaudissements sur les bancs du CVP*)

M. Charles Michel (PRL FDF MCC) : Garantir la sécurité des citoyens et assurer une Justice de qualité dans un délai raisonnable doivent être des priorités essentielles des services publics.

Le budget et les notes générales relatifs à la Justice et à la sécurité sont ambitieux, et nous y souscrivons.

Les accords Octopus doivent être mis en exécution et je me réjouis, à cet égard, de la déclaration du ministre de la Justice selon laquelle une des priorités est de rendre opérationnel le Conseil supérieur de la Justice. Nous attendons un vote du Sénat à ce sujet, après-demain.

Quant à la problématique de la sécurité, elle ne peut être appréhendée que globalement et relève tant du niveau fédéral que des entités fédérées, voire d'autres niveaux de pouvoirs. Le rôle dévolu au ministre de la Justice de coordonner la matière est capital.

Le seul objectif à suivre est de réduire la criminalité et d'augmenter le taux d'élucidation.

La méthode suivie emporte notre adhésion. En effet, la succession de maillons – préventif, répressif et de suivi – nous semble un bon mécanisme. En outre, des choix politiques clairs ont été opérés.

Parmi les moyens d'action du plan de sécurité, la comparution immédiate retient notre attention. Vous avez rai-

son, Monsieur le Ministre, lorsque vous considérez que la situation actuelle, en termes de délinquance urbaine, engendre un sentiment d'impunité chez les délinquants et d'injustice chez les victimes.

Il était important d'accélérer la procédure, ce que permettra la loi sur la comparution immédiate.

Encore faut-il que les moyens soient accordés et que les acteurs de terrain acceptent de mettre cette réforme en oeuvre.

Il semble que certaines villes de notre pays soient des plaques tournantes de la traite des êtres humains, du trafic de voitures ou du trafic de drogue. Il faut encourager votre volonté de vous atteler à des projets de loi relatifs aux techniques particulières de recherches, à la facilitation du témoignage et au renversement voire à la répartition de la charge de la preuve.

L'Euro 2000 représente une chance pour notre pays, mais aussi un danger, causé par la présence, parfois en grand nombre, de supporters dans certaines villes. Le gouvernement est conscient de l'ampleur de cet enjeu.

Les nombreuses concertations préalables permettront, souhaitons-le, d'éviter tout dérapage.

Par ailleurs, je rejoins M. Desmedt dans ses questions relatives à l'arriéré judiciaire et aux textes émanant de la Commission Franchimont.

Enfin, nous tenons à exprimer notre satisfaction pour plusieurs motifs. Tout d'abord, parce que des orientations claires, traduites dans ce budget, ont été prises. Ensuite, parce qu'il est important de concevoir la problématique de la sécurité dans une perspective globale et, enfin, parce qu'on a le sentiment qu'un gouvernement tient enfin compte des recommandations des commissions parlementaires d'enquête. Les réformes prévues concernent réellement les citoyens.

En conclusion, nous adhérons à votre projet. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*)

M. **Bert Schoofs** (VL. BLOK) : Ce budget n'emporte pas l'adhésion du Vlaams Blok. Le gouvernement fédéral ne prévoit pas les moyens financiers requis pour faire face aux effets des régularisations et des naturalisations massives. Les étrangers concernés ne sont pas suffisamment intégrés pour trouver du travail et, par conséquent, ils devront vivre d'indemnités. L'impact socio-économique sera énorme. Nous allons devoir affronter une nouvelle armée de chômeurs qui n'auront jamais contribué à alimenter notre système de sécurité sociale.

Je déplore que le gouvernement s'abstienne de faire une analyse des coûts et profits de la présence des étrangers dans notre pays. Pas plus tard que la semaine passée, la prise en considération de la résolution de notre collègue De Man à ce sujet a été rejetée. Aux Pays-Bas, il est possible de réaliser une étude de ce type.

Chez nous, une proposition lucide poursuivant un tel objectif donne automatiquement lieu à un débat émotionnel et à des bordées d'insultes adressées au Vlaams Blok. Il est évident qu'on ne peut pas tenir un registre comptable de la présence des étrangers, mais il devrait être possible de calculer les effets socio-économiques de l'immigration massive à laquelle notre pays est confronté. Nous continuerons à défendre farouchement cette proposition. Sans chiffres précis attestant l'ampleur de cet impact, il est impossible de confectionner rigoureusement le budget des départements compétents. À l'évidence, personne n'a le droit de savoir combien ce groupe d'immigrés non rentables coûte exactement aux contribuables belges.

Le gouvernement n'a réservé qu'un milliard pour le rapatriement des demandeurs d'asile déboutés. Si on en déduit les frais de personnel et de fonctionnement, il ne reste pas grand-chose pour les rapatriements proprement dits.

Le coût d'un rapatriement s'élève, selon le ministre, à 22.500 francs en moyenne de sorte que 20 à 25.000 illégaux peuvent être rapatriés annuellement. Étant donné qu'une seule heure de vol en airbus coûte 198.000 francs, le montant avancé pour le rapatriement est totalement irréaliste.

Quand bien même le gouvernement expulserait chaque année 25.000 illégaux, cela ne permettrait même pas de compenser l'afflux d'illégaux. Les faits démontrent que les expulsions de nouveaux restent sporadiques et suscitent d'importantes protestations. Il doit donc rester en fin de parcours des moyens financiers à la rubrique "rapatriements", à moins qu'ils ne soient affectés à d'autres fins.

Cette politique d'expulsion ne visait qu'à apaiser l'important corps électoral du Vlaams Blok et les partisans du VLD, qui penchent à droite. C'est un coup d'épée dans l'eau.

La politique d'expulsion ne représente pas grand-chose ; c'est un pampers destiné aux libéraux qui font dans leur culotte dès que les Verts élèvent la voix. (*Applaudissements sur les bancs du Vlaams Blok*)

M. **André Smets** (PSC) : Ce qui nous semble important en matière de sécurité, c'est l'aspect préventif, tant au niveau de la formation scolaire et parascolaire, qu'au

niveau de l'emploi et des loisirs. Pourquoi, à cet égard, ne pas prévoir une déductibilité lors d'une inscription à un club sportif ?

J'insiste aussi sur le rôle des CPAS, l'une des créations sociales les plus importantes du XXème siècle.

On doit s'engager dans des réductions fiscales à octroyer aux citoyens qui subissent des nuisances multiples comme la violence, les difficultés d'accès, etc., pour promouvoir une politique de la ville.

Les zones interpolices sont importantes. Il faut être précis sur les calendriers, les limites géographiques, le cadre du personnel et les projections financières (paiement des salaires).

En matière de Justice, au-delà des procédures accélérées, de petites mesures – comme la mise en quarantaine des casseurs – peuvent être extrêmement préventives et plus dissuasives que l'on ne pourrait le croire.

En ce qui concerne l'immigration, je ne donnerai jamais de leçon, ce domaine étant trop complexe : accueils, expulsions, populations et ethnies très différentes.

Par ailleurs, comment a évolué et va évoluer le volet financier en matière d'incendie ? Il y a actuellement un décalage trop important entre la nécessité de maîtriser des catastrophes importantes et le matériel dont nous disposons.

Je suis frappé par la nécessité, pour nos villes et communes, de bénéficier d'un soutien suffisant. L'année passée – vous me direz sans doute que c'était une autre législature – 35 millions en matériel étaient prévus pour Liège. C'est tout à fait insuffisant.

Je suis partisan d'un partenariat entre l'État fédéral, les autorités fédérées et les autorités locales pour qu'en matière de justice et de sécurité, les choses évoluent vers un mieux.

M. Guy Hove (VLD) : La note de politique du ministre est très détaillée. Il est clair que la vision prime les chiffres. Le ministre décrit ses priorités et ses initiatives. Les initiatives utiles lancées par le passé sont poursuivies, et il est tenu compte des observations formulées par les commissions d'enquête. Nous nous réjouissons de l'extension du cadre et de la valorisation pécuniaire des magistrats et greffiers.

Fixer des priorités implique de faire des choix politiques. Nous pouvons marquer notre accord sur les choix qui ont été opérés. À plus long terme, je citerai la lutte contre les délits avec violence, contre la criminalité en col blanc, contre la traite et l'exploitation des êtres

humains, contre les délits sexuels et contre la délinquance des jeunes. À court terme, on s'occupera de la lutte contre la détention d'armes et le hooliganisme. On s'intéressera également à des formes de collaboration entre le public et le privé et à la recherche scientifique.

Nous souscrivons à ces priorités. En outre, la délinquance familiale et le hooliganisme font l'objet d'une certaine attention.

Nous espérons que la comparution immédiate sera bientôt instaurée. La note de politique du ministre est très concrète et circonstanciée. Elle nous permettra de travailler vite et d'apporter des correctifs rapidement. Tant du point de vue des idées que sous l'angle structurel et fonctionnel, cette note est empreinte d'une certaine vision. Le ministre opte pour une approche totale dans le cadre de laquelle toutes les instances politiques se voient attribuer un rôle. Le département de la Justice ne remplit pas une fonction uniquement répressive. La réparation des dommages, à laquelle est liée l'aide aux victimes, est considérée comme prioritaire.

En outre, le ministre est attentif au sentiment d'insécurité, à la corruption, à l'arriéré judiciaire, aux aménagements du Code judiciaire. Il envisage de réformer le droit civil et le droit commercial, plus particulièrement la loi sur le registre du commerce. Il tient compte des recommandations des commissions d'enquête. Je songe aux mesures relatives au parquet fédéral et à la réforme du Code de procédure pénale. S'agissant du droit pénal de la jeunesse, il accorde la priorité aux peines de réparation alternatives.

Le VLD donnera volontiers son *fiat* à cette entreprise politique audacieuse dont on trouve l'ébauche dans le présent budget.

Le président : Je félicite M. Hove pour son "*maiden speech*". (*Applaudissements*)

M. Marcel Hendrickx (CVP) : Je voudrais dire quelques mots à propos de la sécurité non policière, dont il est fait bien peu de cas dans les notes de politique présentées ici. En particulier, quelques lignes seulement sont consacrées à nos 17.000 pompiers, qui risquent leur vie chaque jour. Selon le ministre, c'est dû au fait qu'ils sont moins "médiagéniques" que les services de police. Il est à tout le moins irritant de constater qu'un ministre se laisse dicter les préférences des médias !

M. Antoine Duquesne, ministre (en français) : Monsieur Hendrickx, quand on fait une citation, on doit la faire complètement. J'ai dit que, malgré le moindre intérêt que manifeste la population pour ces services, il s'agit d'un point fondamental.

M. Marcel Hendrickx (CVP) : Le ministre a donc déclaré que ce problème n'a guère retenu l'attention.

Le chapitre relatif aux services de lutte contre l'incendie ne s'intéresse que de très loin à la formation imminente de zones et à son financement. En raison du statut incomplet des pompiers volontaires, il est difficile de trouver des candidats. Une étude à ce propos avait été annoncée.

Les pompiers professionnels ne retiennent pas davantage l'attention. La révision de l'arrêté royal de 1967 est demandée depuis des années.

La prévention passe tout aussi inaperçue. Les cellules de prévention et les plans catastrophes ne sont même pas abordés.

Faudra-t-il attendre une nouvelle catastrophe pour que les services d'incendie cessent d'être traités en parents pauvres ?

Le CVP ne se retrouve pas dans cette note de politique générale trop unilatérale. Par voie d'amendement, nous exigeons davantage de moyens pour les pompiers volontaires et le rôle préventif des services d'incendie. *(Applaudissements sur les bancs du CVP)*

Le **président** : MM. Schoofs et Hendrickx viennent également de prononcer leur "*maiden speech*" en séance plénière. Je les en félicite. *(Applaudissements)*

M. Antoine Duquesne, ministre *(en français)* : Le budget du ministère de l'Intérieur est une matière importante parce qu'il concerne la sécurité des citoyens, problème de société qui devrait dépasser les règles stériles du jeu majorité-opposition.

Après ce que le pays a connu et ce qu'ont vécu certains responsables des services de sécurité, le moment est venu de les réconcilier avec les citoyens à l'occasion de la réforme des polices, pour que ce soient les meilleurs éléments qui s'engagent dans ces corps.

Les parlementaires se sont beaucoup intéressés à mon budget. On m'a posé plusieurs fois les mêmes questions qui vont recevoir les mêmes réponses. Ce sont souvent les parlementaires de l'opposition, dont je sais aujourd'hui que, si je leur parle, ils ne m'écoutent pas et que je ne peux les convaincre.

Il s'agit d'un budget de transition. Je veux honorer les engagements pris par mes prédécesseurs, comme les contrats de sécurité, dont le contenu n'a pas changé, contrairement à ce que j'ai entendu. Le moment est venu d'évaluer l'efficacité de ces contrats et de leur imprimer quelques réorientations. Le commissaire à la

ville n'empiète nullement sur les compétences du ministre de l'Intérieur, mais il enrichit certainement le débat par des suggestions intéressantes. Il est vrai que la sécurité dans les villes est un problème spécifique requérant des solutions spécifiques.

De la même manière, concernant les plans de sécurité, il n'existe aucune difficulté entre le ministre de la Justice et celui de l'Intérieur, mais il est souhaitable qu'il y ait une meilleure coordination entre les deux.

Si le budget est transitoire, il contient des marques importantes ; je pense ici aux montants consacrés à la lutte contre l'arriéré en matière d'asile et d'éloignement, à l'Euro 2000 et à la réforme des polices.

Concernant l'Euro 2000, je suis étonné de l'attitude de M. Van Parys. A six mois de cette manifestation importante, on a l'impression qu'il se réjouirait si un grand drame pouvait se produire dans ce pays.

M. Tony Van Parys (CVP) : Je suis supporter de la Gantoise depuis toujours. En tant que membre de l'opposition, il est de mon devoir d'avertir le ministre que de nombreux signaux indiquent que des problèmes pourraient se poser. Ne vous méprenez cependant pas : je n'appelle nullement de mes vœux quelque incident grave.

M. Antoine Duquesne, ministre *(en français)* : Monsieur Van Parys, sachez que j'étais vigilant et attentif avant votre intervention : Venez voir les Buffalos sans crainte !

Je me sens plus conscient que vous du sens des responsabilités des services de police. J'ai confiance en eux. En dépit de la perspective d'une réforme, leur principale préoccupation demeure la sécurité des citoyens.

Nous avons prévu des moyens budgétaires sous la forme d'un crédit prévisionnel en faveur des services de gendarmerie et des services de police communale. La gendarmerie supprimera les congés pendant cette période pour mobiliser la totalité de ses effectifs.

Les brigades de gendarmerie seront renforcées de 25 à 33 % ; il y aura un accroissement de la sécurité dans toutes les brigades. La sécurité ordinaire sera donc assurée. J'ai rendu toutes les communes attentives à cela, au cours d'un séminaire qui s'est tenu hier en région bruxelloise !

Toutes les mesures sont donc prises pour que la sécurité, même ordinaire, soit garantie.

J'ai eu de nombreux contacts avec mon collègue néerlandais, les bourgmestres des villes concernées, les gouverneurs de province et les commandants de police

et de gendarmerie. Un commandement intégré a été installé.

Avec mon collègue néerlandais, nous ferons le tour des capitales pour demander la collaboration des autres pays et des fédérations de football, ceci pour lutter de manière efficace contre la présence des hooligans.

L'effort préventif sera important : l'observation policière et l'échange d'informations vont se renforcer. Les hooligans pourront être bloqués par les contrôles aux frontières, qui permettront soit des interdictions d'entrer, soit des expulsions le cas échéant.

Il ne faut pas s'inquiéter concernant la réforme des polices ; il est vrai, M. Paque, que si je devais attendre la position de votre parti sur la procédure, je perdrais beaucoup de temps !

Je veux aller de l'avant. Je veillerai à ce que le timing prévu par la loi soit respecté et à ce que la mise en place des polices soit terminée en 2004, comme cela fut souhaité par le gouvernement précédent.

Il est souhaitable que les deux services entrent en fonction en même temps, de manière à montrer qu'il n'y a pas de prééminence de l'un sur l'autre. Tout avance bien et selon le calendrier prévu. J'ai déjà pu prendre l'arrêté créant le Conseil consultatif des bourgmestres. Il y a près de 160 zones qui ne posent aucune difficulté ; 50 pourraient poser un problème et ne pas remplir toutes leurs fonctions. Les gouverneurs, après concertation avec les bourgmestres, m'ont annoncé que des propositions avaient été faites. Je pense que le gouvernement pourra trancher au cours du premier trimestre de l'année prochaine.

Pour les statuts, les choses avancent également et les consultations ont été menées.

Nous avons discuté d'un agenda de travail avec les organisations syndicales. Dès janvier, nous prendrons des projets d'arrêtés réglementaires et aborderons la question de l'insertion, où je ferai tout ce qui est possible, car la réforme des polices ne peut être bonne que si les hommes de terrain y sont associés. La réforme devrait se poursuivre selon l'esprit d'Octopus. Il faut préparer maintenant des arrêtés royaux.

Je n'ai pas encore de réponse à mes questions, ni de la part du PSC, ni de la part du CVP, mais bien de la VU.

La réforme du service d'incendie a été conçue pour une époque révolue. Des consultations sont actuellement menées avec les intéressés.

Nous améliorons entre-temps le statut des pompiers professionnels ou volontaires. Il y a des difficultés techniques pour deux zones, que nous espérons pouvoir régler bientôt.

Il faut aussi prendre des mesures concernant les sociétés de gardiennage et la gestion des catastrophes.

M. Paque a parlé d'incohérence et de retard en matière d'asile et d'immigration. Peut-être est-ce parce qu'il n'est jamais venu en commission. Il y a nécessité de réformer la législation sur les étrangers. J'espère y arriver au moment des vacances de Pâques. C'est une matière difficile. En attendant, les éloignements ont repris.

Les éloignements avec escorte ont réussi à près de 90%. L'ambiance évolue dans les centres car on se rend compte de la volonté du gouvernement d'être ferme et il y a de plus en plus de départs volontaires.

Il y a de plus en plus de personnes qui nous viennent des pays de l'Est, d'autant plus que des agences de voyage font de la publicité pour notre pays en ce qui concerne le droit d'asile.

Il est important de donner des signaux clairs.

Nous accueillons ceux qui risquent d'être persécutés. Mais la Belgique ne doit pas être une véritable passoire pour autant et arriver dans notre pays ne signifie pas pouvoir bénéficier de tous les avantages sociaux. Aujourd'hui, j'ai discuté avec le commandant de la gendarmerie pour renforcer les contrôles. Sous ma présidence, un groupe de travail va se pencher sur l'ensemble du dispositif à mettre en place contre la traite des êtres humains. La dimension diplomatique doit également être présente pour rendre la répression plus efficace. Pour ceux qui arrivent en Belgique, l'examen des dossiers devra s'accélérer afin de donner des signaux à ceux qui proviendraient du même pays d'origine : si les conditions ne sont pas remplies, inutile d'essayer.

Nous étudions la mise sur pied d'une formation spécialisée qui pourra intervenir dans les pays d'où les flux d'émigration sont les plus importants. Elle sera constituée d'officiers à l'immigration. Mon collègue des Affaires étrangères est saisi de ce sujet.

Il continuera à y avoir des éloignements, y compris vers les pays de l'Est, rapatriements collectifs compris.

Pour la régularisation, Monsieur Paque, c'est fait ! Je recevrai l'avis du Conseil d'État après-demain. J'enverrai les circulaires et les opérations dans les communes commenceront dès le 10 janvier prochain, sur base des avis d'une commission que je n'ai pas de raison de ne

pas suivre, si le gouvernement en choisit bien les membres. Ceux-ci doivent être indépendants et choisis sur base de dossiers et non sur base d'a priori quelconques.

Il y a tout le reste : les contrôles, y compris dans les pays d'immigration, et les améliorations apportées aux centres fermés, particulièrement dans le cas de familles avec enfants.

Parler d'éducation est excessif, car ceux qui se trouvent dans les centres y sont en vue de leur éloignement. Ils retrouveraient immédiatement leur liberté s'ils se conformaient aux décisions prises à leur égard.

Nous voulons aussi développer la collaboration avec les organisations spécialisées dans les retours volontaires.

Il a fallu deux mois pour que les deux Chambres se prononcent et c'est normal, mais tout cela prend du temps. Néanmoins, tous les dossiers avancent. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

M. Marc Verwilghen, ministre *(en néerlandais)* : L'accord de gouvernement a défini quatre priorités en matière de justice, à savoir la mise en oeuvre des accords octopartites et des recommandations des diverses commissions d'enquête parlementaire, le plan de sécurité, une administration de la justice plus rapide et plus humaine et une nouvelle politique d'exécution des peines.

Je constate qu'un certain nombre de changements ne font pas l'unanimité. En tant qu'ancien ministre de la Justice, M. Van Parys a critiqué certains aspects de la politique menée par ce gouvernement en matière de justice. J'ai l'intention de répondre à ces critiques, même si, traditionnellement, un ancien ministre s'abstient pendant quelques mois de faire des commentaires.

M. Van Parys doit bien se rendre compte que, sur le plan budgétaire, le département de la Justice doit fonctionner avec les moyens hérités du précédent gouvernement. Ces moyens sont à présent majorés de 3,5 milliards de francs. Il n'est pas exact qu'il y aurait eu au total un glissement de 75 milliards de francs en matière de dépenses et que la Justice n'en recevrait que des miettes. Ces 75 milliards englobent en effet toutes les dépenses primaires de l'ensemble de l'État belge.

M. Van Parys se fait du souci à propos de l'aide juridique. J'admets que le montant initialement prévu pour 2000 était de 1,008 milliard de francs et qu'il a finalement été ramené à 908 millions. Ce chiffre a été élaboré forfaitairement. S'il fallait faire des économies sur un poste, c'était sur celui-ci. Il est en tout état de cause évident que le système d'aide juridique pour les plus

démunis devait être soumis à une évaluation. L'argument des jeunes avocats ne tient pas. La liberté de choix existe en effet.

Nous vivons dans une société tolérante où la religion est considérée comme une affaire privée. Nous nous efforçons de répartir équitablement les moyens entre les différents cultes et la laïcité.

La procédure accélérée fait l'objet de critiques. Mais elle aura vraisemblablement un effet important, notamment sur la criminalité urbaine.

D'aucuns laissent entendre que l'élan des accords octopartites serait brisé. Je ne partage pas ce point de vue. Les activités des trois groupes de travail constitués sous le gouvernement précédent se poursuivent, et nous avons plaidé pour la conclusion d'accords, auxquels nous ne manquerons pas de réserver une suite, entre autres en ce qui concerne les parquets et le conseil consultatif pour ce qui concerne le Conseil supérieur de la Justice. Il va de soi que tous les partis concernés par les accords octopartites auront voix au chapitre.

M. Bart Laeremans (VL. BLOK) : Tous les partis, à l'exclusion du Vlaams Blok, vont donc se réunir en dehors de l'enceinte du Parlement. Pourquoi cela ne pourrait-il se faire au sein même des structures parlementaires habituelles ? Les élus qui représentent 600.000 électeurs flamands seraient donc mis hors jeu.

M. Marc Verwilghen, ministre *(en néerlandais)* : À l'issue des discussions, il sera procédé à la rédaction d'un projet qui fera l'objet de la procédure parlementaire habituelle. Dans l'intervalle, l'accord originel reste d'application. *(Poursuivant en français)*

Monsieur Paque, je ne vous avais pas vu en commission de la Justice, je dois donc vous éclairer.

Votre famille politique a été titulaire de la Justice au cours des douze dernières années. Je n'y suis que depuis cinq mois ! Laissez-moi du temps.

Dire que ce que nous faisons de neuf, en dehors de la continuité de ce que vous avez fait, est inacceptable, c'est trop facile !

Mon plan de sécurité n'est pas un plan sécuritaire. Il n'est pas question de privatiser la sécurité, il n'est question que d'obtenir une collaboration entre les autorités et les citoyens, organisés ou non.

Les pays qui suivent cette manière de travailler – la France et les Pays-Bas – ont beaucoup avancé.

Concernant l'arriéré judiciaire, c'est au niveau de la procédure civile que nous voulons agir. Les articles 730 et suivants du Code judiciaire doivent être revus pour donner un rôle plus actif au juge. Quant à la comparution immédiate, je suis sûr que M. Wathelet aurait apprécié notre projet puisqu'il avait eu le même, mais qu'il n'avait pas été suivi par les autres formations politiques.

En ce qui concerne la méthode du plan pluriannuel, MM. Wathelet et De Clerck l'ont utilisée mais ils ont eu besoin de deux ans avant de pouvoir introduire un plan, car cela nécessite une période d'étude bien plus longue que les cinq mois dont j'ai disposé jusqu'à présent. *(Reprenant en néerlandais)*

Je puis me rallier, dans une très large mesure, aux propos tenus par M. Erdman. Nous devons cesser d'évaluer la justice en termes d'effectifs : il lui faut davantage qu'un renforcement du nombre des magistrats. À l'étranger, le pouvoir judiciaire bénéficie d'un encadrement et d'un appui logistique plus efficaces. J'espère que le Conseil supérieur de la justice formulera un avis à ce propos et procédera à une évaluation.

M. Erdman a évoqué la confiance en la justice en tant que troisième pouvoir, le pouvoir judiciaire. Le terme "pouvoir" devrait être remplacé par le terme "autorité". Les magistrats doivent en effet imposer le respect et nous devons leur donner les moyens de remplir correctement leur mission.

Par ailleurs, l'indépendance des magistrats est garantie par la loi : la nomination à vie, la publicité des audiences et l'obligation de motiver les jugements permettent un contrôle suffisant dans le cadre de cette indépendance. *(Poursuivant en français)*

L'arriéré judiciaire et la situation à Bruxelles évoqués par M. Desmedt préoccupent la magistrature et surtout la magistrature bruxelloise. Mme Guigoux, qui a la chance de ne pas connaître la complexité belge, a dit qu'elle avait fait ses réformes pour les justiciables, non pour les magistrats et les avocats.

Je voudrais pouvoir dire la même chose, mais le justiciable bruxellois peut appartenir au rôle linguistique néerlandais ou français !

Nous pourrions avoir au sein du gouvernement une discussion, dont nous soumettrons le résultat au Parlement. Cette discussion peut combler cette lacune qui est la cause de la situation inacceptable que nous connaissons à Bruxelles.

À propos de la commission Franchimont, je suis satisfait de la réforme qu'elle a établie, mais les réflexions sur les quatre thèmes n'ont pas été terminées. Ces quatre

pilliers, je les ai retenus et j'ai promis à M. Franchimont de le tenir au courant de la constitution des équipes, dès que les contrats seront signés. La commission Franchimont est en veilleuse, mais c'est au sein de la commission de la Justice que nous terminerons la grande réforme dans le courant 2000 ou 2001. *(Reprenant en néerlandais)*

M. Laeremans reproche à ce gouvernement d'être trop laxiste en matière de justice. Je ne partage pas son avis. Nous ne voulons pas d'une approche purement répressive. Dans le cadre du plan de sécurité, il y a la prévention, les peines de substitution et, enfin, les peines classiques. Je ne vois pas où il peut être question de laxisme. M. Laeremans critique surtout la note Dupont.

Avant les élections, tous les partis étaient favorables à une procédure de justice rapide. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Nous allons déposer le projet à la Chambre, et il pourra faire l'objet d'un large débat. Les amendements de l'opposition seront également examinés attentivement.

M. Bart Laeremans (VL. BLOK) : La commission de la Justice pourra-t-elle disposer de la note Dupont ?

M. Marc Verwilghen, ministre *(en néerlandais)* : Lorsque l'étude sera terminée, je la transmettrai au membres de la commission avant de prendre une décision à ce sujet. Sur ce point, je puis donc vous rassurer. À défaut d'une loi organisant les principes du tribunal d'exécution des peines, ce système ne peut pas fonctionner.

J'admets l'existence d'une lacune en ce qui concerne les mineurs d'âge. Nous sommes confrontés à un besoin accru d'établissements fermés accueillant les jeunes délinquants. Si cette matière ressortissait à la compétence du ministre de la Justice, mes prédécesseurs auraient résolu ce problème depuis longtemps.

M. Bourgeois estime que notre action se concentre trop sur la sécurité et le droit pénal. Pour cette raison, je souhaiterais également adapter le droit judiciaire et renforcer le droit d'initiative des magistrats en matière d'organisation des tribunaux.

Le droit civil et le droit commercial seront également adaptés. Plusieurs projets de loi ont été préparés par des spécialistes en la matière.

Par ailleurs, je souhaiterais également établir un plan fédéral de sécurité, comme il en existe dans d'autres pays européens. Les travaux préparatoires sont en cours, en concertation avec les Régions et les Communes.

M. Geert Bourgeois (VU-ID) : Des contacts ont-ils déjà été établis avec les administrations locales et les Communautés ? Dans ma commune, ce n'est pas encore le cas.

M. Marc Verwilghen, ministre (*en néerlandais*) : La mise en oeuvre au niveau local est évidemment essentielle. Les groupes de travail ont déjà établi des contacts, mais la réalisation concrète par entité doit encore être organisée.

Selon les informations dont je dispose, la composition du Conseil supérieur de la Justice – en ce qui concerne les non-magistrats – ne serait pas organisée sur une base politique. Je rappelle qu'en tant que ministre, je n'ai pas à m'immiscer dans la composition de ce conseil, le choix de ses membres ressortissant à la compétence du Sénat.

M. Geert Bourgeois (VU-ID) : Le ministre s'abrite derrière un élément de pure forme. Mais il est aussi un membre éminent du VLD, qui constitue l'épine dorsale du gouvernement. Le Conseil supérieur est l'aboutissement de la première série de réformes censées restaurer la confiance de nos concitoyens dans les institutions. Or, cette confiance serait minée si les membres du Conseil supérieur faisaient l'objet d'une nomination politique. Je voudrais dès lors demander au ministre de la Justice de faire le nécessaire pour convaincre le Sénat de se raviser.

M. Marc Verwilghen, ministre (*en français*) : À M. Frédéric, je dirai que, dans notre conception de la sécurité intégrée, nous ne perdons pas de vue les principes essentiels qui la sous-tendent ; et la prévention en est la pièce maîtresse. Sécurité ne signifie cependant pas installation d'un État policier.

À M. Charles Michel, je répondrai que les quatre groupes de travail que j'ai chargés d'examiner la réforme de la procédure pénale ont reçu mission d'étudier les éléments des contrats de sécurité qu'il a, à juste titre, évoqués : la comparution immédiate, la lutte contre la criminalité organisée, les moyens à mettre en oeuvre ainsi que le cadre légal à établir. (*Reprenant en néerlandais*)

M. Hove a illustré concrètement la manière dont une bonne coopération peut s'organiser dans un arrondissement judiciaire entre les différentes instances judiciaires

et policières. C'est peut-être un signe d'espoir pour l'avenir.

Je demande que l'on vote le budget de la Justice. Au gouvernement de prouver, par la suite, qu'il mérite cette confiance. (*Applaudissements*)

M. Tony Van Parys (CVP) : Il est exact que j'ai commis une erreur de procédure en respectant un délai de cinq mois et demi seulement au lieu de six mois. Ce délai n'est cependant pas prescrit sous peine de nullité. J'ai cru pouvoir prendre cette décision en tenant compte de tous les éléments.

L'assistance juridique est cruciale aux yeux du CVP. Il s'agissait d'une proposition de M. Vandeurzen, et le problème est assurément important sur le plan social. Il ne faut plus attendre pour prendre les arrêtés d'exécution, sous peine de risquer de compromettre l'assistance juridique de première et de deuxième lignes.

À l'occasion d'un débat budgétaire, nous pouvons effectivement demander des engagements de la part du ministre, par exemple pour ce qui est de la verticalisation et du parquet fédéral. D'autres aspects des accords octopartites attendant encore d'être concrétisés.

Nous avons voté une loi sur les référendaires. Il s'agit là d'un instrument utile pour encadrer la magistrature, que nous devons effectivement utiliser.

– *La séance est levée à 20 h 02.*

– *Prochaines séances plénières, demain mercredi 22 décembre 1999, à 10 h. et à 14 h 15.*

EXCUSÉS

Raisons de santé : MM. José Canon, Jef Valkeniers, Luc Sevenhans, Mme Michèle Gilkinet, M. Guy D'haeseleer et Mme Géraldine Pelzer-Salandra

Raisons familiales : M. Raymond Langendries

Membres du gouvernement fédéral :

M. Louis Michel, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères : en mission à l'étranger

M. Pierre Chevalier, secrétaire d'État au Commerce extérieur

ANNEXE

SÉANCE PLÉNIÈRE

MARDI 21 DECEMBRE 1999

ANNEXE 1

Communications

SÉNAT

PROJET DE LOI TRANSMIS EN VUE DE LA SANCTION ROYALE

Par message du 16 décembre 1999, le Sénat transmet, en vue de la sanction royale, le projet de loi relevant de caducité certains projets de loi réglant une matière visée à l'article 78 de la Constitution, le Sénat ne l'ayant pas amendé (Doc. Chambre n° 186/6).

Pour information

PROJETS TRANSMIS

Par messages du 16 décembre 1999, le Sénat transmet, tels qu'il les a adoptés en séance de cette date, les projets de loi suivants :

- Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et les Etats-Unis du Mexique concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, signé à Mexico le 27 août 1998, n° 332/1.
- Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la République d'Afrique du Sud concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, signé à Pretoria le 14 août 1998, n° 333/1.
- Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et le Gouvernement de la République d'Ouzbékistan, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Tachkent le 17 avril 1998, n° 334/1.
- Projet de loi portant assentiment à l'Accord européen concernant les personnes participant aux procédures

devant la Cour européenne des droits de l'homme, fait à Strasbourg le 5 mars 1996, n° 335/1.

- Projet de loi portant assentiment au sixième Protocole additionnel à l'Accord général sur les privilèges et immunités du Conseil de l'Europe, fait à Strasbourg le 5 mars 1996, n° 336/1.
- Projet de loi portant assentiment à la Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République slovaque tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Bruxelles le 15 janvier 1997, n° 337/1.
- Projet de loi portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et la République du Kazakhstan tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et le Protocole, signés à Almaty le 16 avril 1998, n° 338/1.
- Projet de loi portant assentiment au Protocole additionnel entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République populaire de Chine, signé à Beijing le 27 novembre 1996, amendant la Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et le Protocole, signés à Beijing le 18 avril 1985, n° 339/1.
- Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le Gouvernement de la République fédérative du Brésil concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Brasilia le 6 janvier 1999, n° 340/1.

– Projet de loi portant assentiment à l'Accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et le Royaume hachémite de Jordanie, d'autre part, les Annexes I à VII, les Protocoles 1 à 4, et l'Acte final, faits à Bruxelles le 24 novembre 1997, n° 341/1.

– Projet de loi portant assentiment à l' Accord de partenariat et de coopération établissant un partenariat entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et le Turkménistan, d'autre part, les Annexes I, II, III, IV et V, le Protocole concernant l'assistance administrative mutuelle en matière douanière, et l'Acte final, faits à Bruxelles le 25 mai 1998, n° 342/1.

Renvoi à la commission des Relations extérieures.

– Projet de loi relatif à l'interdiction définitive des mines antipersonnel, n° 343/1. Conformément à l'article 81 de la Constitution, la Chambre se prononce dans un délai ne pouvant dépasser 60 jours.

Renvoi à la commission de la Défense nationale.

GOVERNEMENT

SERVICE INSPECTION ET CONTRÔLE

Rapport 1998

Par lettre du 17 décembre 1999, le secrétaire d'Etat à la Coopération au développement, adjoint au ministre des Affaires étrangères, transmet, conformément aux recommandations de la Commission spéciale chargée du suivi des problèmes de l'Administration générale de la Coopération au Développement, le rapport au Parlement du Service Inspection et Contrôle pour l'année 1998 (Doc. n° 328/1).

Distribution et renvoi à la commission des Relations extérieures

COUR D'ARBITRAGE

RECOURS EN ANNULATION

En application de l'article 76 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, le greffier de la Cour d'arbitrage notifie :

– les recours en annulation :

* des articles 24, 47, 91, 92, 93, 94 et 97, alinéa 9, de la loi du 15 mars 1999 relative au contentieux en matière fiscale,

* l'arrêté royal du 12 avril 1999 déterminant la procédure à suivre par le gouverneur ou le collège des bourgmestre et échevins en cas de réclamation relative à une taxe provinciale ou communale

introduits par la commune de Herstal, B. Claus, la commune d'Ixelles et la Ville de Bruxelles ; l'ordonnance de jonction des affaires portant les numéros 1770, 1774, 1775 et 1776 du rôle avec les affaires déjà inscrites aux numéros 1682 et 1766 du rôle

(n°s du rôle : 1682, 1766, 1770, 1774, 1775 et 1776)

– le recours en annulation totale ou partielle des articles 4 et 6 de la loi du 11 avril 1999 modifiant la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités, introduit par le Groupe d'Etude et de Réforme de la Fonction administrative

(n° du rôle : 1797)

– les recours en annulation

* de l'article 147 de la loi du 25 janvier 1999 portant des dispositions sociales (concernant la cotisation sur le chiffre d'affaires des produits pharmaceutiques),

* des articles 10 et 11 de la loi du 4 mai 1999 portant des dispositions fiscales et autres (concernant la cotisation complémentaire sur le chiffre d'affaires des produits pharmaceutiques),

introduits par la société de droit néerlandais Merck Sharp & Dohme BV et la SA Janssen-Cilag ; l'ordonnance de jonction des affaires portant les numéros 1829 et 1830 du rôle et les affaires déjà jointes portant les numéros 1734, 1749 et 1762 du rôle

(n°s du rôle : 1734, 1749, 1762, 1829 et 1830)

Pour information

DÉCISION DE RENVOI

En application de l'article 77 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, le greffier de la Cour d'arbitrage notifie :

– les questions préjudicielles concernant l'article 42, § 1er, des lois relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés, coordonnées le 19 décembre 1939, tel

que modifié par l'arrêté royal du 21 avril 1997, qui a été confirmé par la loi du 12 décembre 1997, posées par le tribunal du travail de Termonde par jugement du 9 novembre 1999, en cause de N. Hellebroeck contre l'ASBL "Algemene Compensatiekas voor werknemers" ; l'ordonnance de jonction de cette affaire avec l'affaire déjà inscrite au numéro 1688 du rôle

(n^{os} du rôle : 1688 et 1810)

Pour information